



COMITE SYNDICAL DU JEUDI 10 JANVIER 2019 A 18 H 30

COMPTE-RENDU DE REUNION

Etaients présents :

	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
<b>CC du Bonnevalais</b>	Pierre BENOIT, Michel BOISARD, Guy BEAUREPERE, Pierre LECRIVAIN, Alain EDMOND, Michel THEYS, Daniel BERTHOME, Bernard GUILLAUMIN	Jean-Yves MARCHAND
<b>CC Entre Beauce et Perche</b>	Thibaud GUILLOU, Jean-François MANCEAU, Patrick MARTIN	
<b>CC du Grand Châteaudun</b>	Jean-Luc MARCAULT, Jean-Marie DEVIMEUX, Bruno BROCHARD, Bernard SOLLET, Claude MARTIN, Dominique SALVY, Alain FAGOT, Jean-Yves DEBALLON, Christian HAMET, Philippe GASSELIN, Gérard LEGRET, Jean-Michel PELLETIER, Jean-Claude BELFORT, Dominique DOUSSET, Patrick FOLLEAU.	Emeric GOURDET
<b>CC du Perche</b>	Eric GIRONDEAU, Jean-Marie HARDY, Pierre BOUDET.	
<b>Chartres Métropole</b>	Hervé LE NOUVEL, Dominique MAROQUIN, François PELTIER, Luc BOUTFOL.	
<b>CC des Terres de Perche</b>	Vincent DOLLEANS, Jérôme GARNIER, Martial LECOMTE, Jean-François BOUTELOUP	

Etaients absents et excusés :

	<u>Délégués titulaires</u>
<b>CC du Bonnevalais</b>	Alain GARNIER, Dominique PRIEUR
<b>CC entre Beauce et Perche</b>	Luc DESVEAUX, Marie-Paule DOS REIS, Eric BRULE, Mireille REVERSE, Stanislas CHARNY, Brigitte DEROIN, Philippe MORELLE
<b>CC du Grand Châteaudun</b>	Jean-Marcel BERNET, Didier LEBRAY, Jacky DESILES, Emmanuel BIWER, Serge HENAULT, Jean-Pierre SAILLARD, Patrick PHILIPPE, Jacqueline LETERTRE, Bertrand ARBOGAST
<b>CC du Perche</b>	Sébastien VIVIEN, Ludovic RAYMOND
<b>Chartres Métropole</b>	-
<b>CC des Terres de Perche</b>	Josette BRILLAND

Assistaient également à la réunion :

SMAR Loir 28 Céline MORIN et Benoit BASCIO.

## DÉLIBÉRATIONS

Michel BOISARD précise que le quorum étant atteint, il est possible de procéder aux votes des délibérations.

### ➤ **CS 2018-20 Approbation du compte-rendu de la séance du 3 octobre mars 2018**

Le compte-rendu de la séance adressé aux délégués par courriel et courrier le 8 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres.

### ➤ **CS 2019-02 Indemnité 2018 du comptable public**

Pour 2018, le montant de l'indemnité du comptable public de la trésorerie de Bonneval s'élève à 396,06 € brut. Michel BOISARD propose l'adoption d'un taux de rémunération de 80% ou 100%.

Le taux de 80 % présentant une baisse peu significative, il est proposé de retenir 100%. Ce taux est soumis au vote.

Le taux de 100 % est retenu avec 36 votants pour et 3 abstentions.

### ➤ **CS 2019-03 Autorisation d'ouverture de crédits pour de nouveaux investissements avant le vote du budget primitif 2019**

Les délégués adoptent à l'unanimité les ouvertures de crédits proposées.

### ➤ **CS 2019-04 Débat d'orientations budgétaires 2019**

Les éléments présentés pour le DOB sont des estimations puisque les résultats définitifs du compte administratif et du compte de gestion ne sont pas encore connus.

Il y a une erreur dans les tableaux qui présentent les orientations budgétaires pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Le même montant doit être indiqué aux chapitres 023 (fonctionnement) et 021 (investissement). L'erreur sera corrigée dans la version du DOB annexée à la délibération. Le montant retenu est de 18 454 €.

Ce montant est plus important qu'en 2017 car il participe à l'équilibre de la section d'investissement. En général, dans la pratique, ce virement n'est pas réalisé afin de ne pas bloquer des crédits inutilement en investissement.

Le pourcentage indiqué dans le tableau, au niveau de chaque orientation budgétaire, est la part représentée dans le futur BP 2019. Ce n'est pas le pourcentage d'augmentation par rapport à l'année précédente.

Concernant le sinistre de la passerelle arrivé à Saint-Maur-sur-le-Loir, la procédure est en cours. Lors d'un abattage, un arbre est tombé sur une passerelle piétonne déjà en mauvais état la détruisant complètement. Le marché public étant bien bordé, seule la responsabilité de l'entreprise est en jeu. Cependant, le syndicat ayant une responsabilité morale dans ce sinistre, il suit de près le litige et son avancée auprès des assurances. Une réunion s'est tenue en fin d'année avec les assureurs. Les propriétaires doivent leur fournir de nouveaux devis.

Le Président prend acte de la tenue du DOB 2019.

### ➤ **CS 2019-05 Demande de subventions 2019 pour la cellule d'animation du syndicat**

Les délégués autorisent à l'unanimité le dépôt des dossiers de demande de subvention par le Président.

### ➤ **CS 2019-06 Liste des marchés publics passés en 2018**

Les délégués valident à l'unanimité les listes présentées.

➤ **CS 2019-07 Télétransmission des marchés publics soumis au contrôle de légalité**

Les délégués autorisent à l'unanimité le Président à signer l'avenant à la convention.

➤ **CS 2019-08 Tableau des effectifs 2019**

Les délégués approuvent à l'unanimité le tableau des effectifs. Il sera mis à jour en cours d'année une fois le second technicien de rivières en poste.

➤ **CS 2019-09 Lancement des procédures pour la passation du contrat territorial du Loir amont 2020-2025**

Les délégués autorisent à l'unanimité le dépôt des dossiers règlementaires par le Président.

<b>Questions diverses</b>
---------------------------

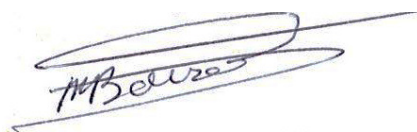
Aucune question n'est soulevée.

La séance est levée à 19h30.

Fait à Bonneval, le 11 janvier 2019

Michel BOISARD

SYNDICAT D'AMENAGEMENT  
ET DE RESTAURATION  
DU BASSIN DU LOIR  
BONNEVAL - EURE ET LOIR



Président du SMAR Loir 28